



Le 16 avril 2025

INFORMATIONS AUX RIVERAINS

MINI FERIA - VENDREDI 9 & SAMEDI 10 MAI 2025

ANICOM 25.04.5/MR

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES seront INTERDITS selon le programme suivant :

RUE DE COULONDRES (portion comprise entre l'embranchement de l'Avenue du Pic St-Loup et la Grand'Rue).

- Du vendredi 9 mai 2025 - 17h au samedi 10 mai 2025 - 3h du matin
- Du samedi 10 mai 2025 - 10h au dimanche 11 mai 2025 - 3h du matin

GRAND'RUE

- Portion comprise entre l'embranchement de la rue de Valène et l'embranchement de la rue du Patus
- Du vendredi 9 mai 2025 - 17h au samedi 10 mai 2025 - 2h30 du matin
- Du samedi 10 mai 2025 - 10h au dimanche 11 mai 2025 - 2h30 du matin
- Portion comprise entre l'embranchement de la rue du Patus et l'embranchement de la rue de Valmont
- Du vendredi 9 mai 2025 - 17h au samedi 10 mai 2025 - 2h30 du matin
- Le samedi 10 mai 2025 de 10h à 13h
- Du samedi 10 mai 2025 - 17h au dimanche 11 mai 2025 - 2h30 du matin
- L'accès aux riverains est autorisé

Par ailleurs, afin de préserver la sécurité des agents des équipes techniques sur la chaussée dans le cadre de l'installation du barriérage, la circulation des véhicules sera interdite le lundi 5 mai 2025, de 7h à 15h sur la Grand'Rue (portion comprise entre la rue de Valène et la rue de Valmont) et sur la rue de Coulondres (portion comprise entre avenue du Pic Saint-Loup et Grand'Rue), à l'exception des véhicules des riverains et de livraison.

ABRIVADO/BANDIDOS : Grand'Rue (partie comprise entre l'embranchement de rue de Valène et l'embranchement de la rue de Valmont).

- Vendredi 9 mai 2025 de 17h à 19h
- Samedi 10 mai 2025 de 11h à 13h et de 17h à 19h

AVENUE DU PIC SAINT-LOUP (portion comprise entre la poste et le rond-point de la Frégère).

- Du vendredi 9 mai 2025 - 20h au samedi 10 mai 2025 - 3h du matin
- Du samedi 10 mai 2025 - 20h au dimanche 11 mai 2025 - 3h du matin

PARKINGS

- Sur le parking du Forum- partie haute (1/4 du parking) sera interdit de stationnement du vendredi 9 mai 2025 - 0h01 au dimanche 11 mai 2025 - 8h (sauf véhicules autorisés) et dans sa totalité du vendredi 9 mai 2025 - 18h au samedi 10 mai 2025 - 3h et du samedi 10 mai 2025 - 18h au dimanche 11 mai 2025 - 3h du matin.
- Sur le parking Nord de l'espace Georges Brassens du vendredi 9 mai 2025 - 18h au samedi 10 mai 2025 - 3h et du samedi 10 mai 2025 - 18h au dimanche 11 mai 2025 - 3h du matin.
- Sur le parking de la Poste du vendredi 9 mai 2025 - 18h au samedi 10 mai 2025 - 3h et du samedi 10 mai 2025 - 18h au dimanche 11 mai 2025 - 3h du matin.

MISES EN GARDE :

Les accès au circuit emprunté par les animaux étant totalement fermés par des barrières de type « beaucairoise » au niveau des rues qui le desservent, et des îlots de ces mêmes barrières étant mis en place pour que les spectateurs puissent assister aux animations en toute sécurité, toute personne qui se trouvera dans l'espace délimité pour les « abrivado », « bandidos », sera considérée comme participante volontaire à la manifestation. Elle engagera de ce fait sa propre responsabilité en cas d'accident sur sa personne ou si elle est à l'origine d'un accident sur un tiers.

Sont interdits sur le parcours et pendant tous les « abrivado » et « bandidos » toute utilisation de farine, feux, cartons, bâches, banderoles, projectiles divers, pétards, barrières, et tout obstacle en général, ainsi que tous mauvais traitement aux animaux (mutilation, coups, jets de projectiles...) De plus, il est formellement interdit de toucher aux chevaux des gardians qui encadrent le passage des taureaux.

Les riverains sont mis en garde du danger de sortie et de circulation sur la voie publique aux heures de ces festivités et il est vivement recommandé aux personnes âgées et aux enfants de s'abstenir de sortir pendant le déroulement de ces manifestations.

Je vous remercie de votre compréhension.



Mairie de Saint-Gély-du-Fesc • Hérault • République Française

B.P. N°2 • 34981 SAINT-GÉLY-DU-FESC CEDEX • Tél. 04 67 66 86 00 • Fax 04 67 66 86 27

www.saintgelydufesc.com • Courriel : mairie@saintgelydufesc.com